



Droit de Préemption Urbain

Document approuvé par Délibération du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences  
du 13 mars 2018

Droit de Préemption Urbain instauré par D.C.C. du 13 mars 2018,  
sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser

Le Président de la CCOLC  
M. ZANARDO Jacky

